



04.94.55.69.29 / pole-jeunesse@mairie-grimaud.fr

Dossier de Préinscription Unique – Petite Section

Chers parents,

Les Préinscriptions scolaires 2025/2026, pour la rentrée en Petite Section se dérouleront en janvier 2025 (mise à jour des dossiers scolaires administratif en juillet 2025).

Vous devez vous présenter au Guichet Unique du Pôle Enfance et Jeunesse au 46 chemin des Vernades à Grimaud.

Nous sommes ouverts du **lundi au vendredi du 9h00 à 12h30 - de 14h00 à 17h30.**

Il faudra vous munir **des photocopies des documents** indiqués ci-dessous qui sont obligatoires. **Le dossier unique sera à remplir sur place** (tout dossier considéré comme incomplet par notre service sera refusé) :

- 1-** Justificatif de domicile de **moins de 3 mois** à votre nom, soit : (*hors téléphone portable et hors Entreprise et SCI*)
 - Une facture BOX internet,
 - Une facture d'Eau,
 - Une facture d'Électricité,
 - L'Assurance Habitation.
 - *Les dossiers « hébergés à titre gratuit », doivent impérativement régulariser leur situation administrative, il faudra présenter un justificatif de domicile à votre nom avant la rentrée de septembre 2025.*
 - *L'hébergeur doit fournir : sa carte d'identité, une attestation sur l'honneur et un justificatif de domicile.*
- 2-** Une photo récente de votre enfant (Format photo d'identité et de **moins de 3 mois**).
- 3-** Votre Attestation CAF avec le quotient familial.
- 4-** Vos Avis d'imposition sur le revenu **obligatoire** des 2 parents (année 2024 établi en 2023).
- 5-** L'Assurance scolaire et extrascolaire 2025/2026 – au nom de l'enfant avec Responsabilité Civile + Individuelle corporelle Accident indiqué sur le document.
- 6-** Pour les demandes de Garderies et/ou Mercredis Loisirs : Places limitées – Les dossiers incomplets seront refusés
 - Attestation de l'employeur récente **des 2 parents** datée et signée, avec la durée du contrat, les jours et horaires de travail **moins de 3 mois**.
 - Si vous êtes à votre compte KBIS/URSSAF/INSEE de **moins de 3 mois**.
- 7-** Dérogation scolaire (première demande).
- 8-** Livret de famille intégrale parents/enfants (si votre enfant est né à l'étranger, fournir un acte de Naissance).
- 9-** Toutes les pages de Vaccination du carnet de santé (Mise à jour du rappel des 6 ans OBLIGATOIRE).
- 10-** Jugement de divorce ou de rupture de PACS.

Ce dossier unique vous permet de vous inscrire à la restauration scolaire, aux garderies, aux mercredis loisirs pour l'année.